

Juillet 2018

Editorial

L'été sera chaud

Politiques monétaires accommodantes ou réchauffement climatique une même stratégie : faire payer les générations futures. Dans un cas comme dans l'autre les décisions brutales font craindre de casser la machine économique qui se remet à peine de la crise de 2008. Les marchés sont passés imperturbablement à travers le Brexit, la crise Coréenne, la crise espagnole, la crise italienne... rien ne semble en mesure d'arrêter la marche des traders drogués au « quantitative easing » des banques centrales. On annonçait le risque lié aux hausses de taux, rien de tout cela ne semble survenir. Aux USA la remontée des taux est déjà bien enclenchée et va se poursuivre, en Zone Euro elle est annoncée pour fin 2019. Dans ces conditions la Zone Euro devrait être privilégiée par les investisseurs mais les tensions seront de plus en plus fortes et la volatilité croissante. Les banques centrales jouent clairement le « soft landing » mais un crash n'est pas exclu : krach obligataire, éclatement d'une bulle sur le bitcoin, crise immobilière en Chine... Pour la BCE, le scénario qui consisterait à devoir relancer une politique accommodante face à des difficultés de pays comme l'Espagne ou l'Italie est le pire des scénarios car il accentuerait les distorsions avec l'Allemagne qui elle est dans une phase où l'on devrait clairement resserrer les taux. La hausse des taux longs dans la zone semble donc inéluctable, celle des taux courts sera différée autant que possible. Pendant ce temps, Donald Trump continuera à démolir les accords commerciaux multilatéraux, à souffler le chaud et le froid en Corée ou ailleurs et à vanter les mérites du protectionnisme. Il convient dans ce contexte de rester liquide, et réactif : sur la plage garder un œil sur son téléphone... et sur le site internet de Synthèse Finance.



Nouvelle Image

Cette newsletter du 2^{ème} trimestre 2018 est l'occasion de vous informer que notre site internet a fait peau neuve. En effet, suite à une nouvelle structuration de la société, nous avons souhaité effectuer une refonte complète de notre site internet, plus moderne, plus informatif, plus convivial. N'hésitez pas à le consulter sur l'adresse : synthese-finance.com

A NOTER ! Vous trouverez une nouvelle rubrique au sein du site. Tout au long de l'année notre équipe mettra en avant des points d'actualités sur des sujets importants pour les entreprises mais aussi pour votre patrimoine personnel ainsi que des questions/réponses fiscales. Nous restons bien évidemment à votre entière disposition si des problématiques particulières se posent et la boîte contact permet de nous interroger sur tous les points de finance ou de patrimoine.

Sommaire

- Les graphiques du mois
- Le Bitcoin
- Optimisation de la rémunération du chef d'entreprise
- Les Graphiques du Mois

Les Prochains Petits déjeuners de Synthèse Finance

20 Septembre 2018	Le Prélèvement à la source
Novembre 2018	Impôt sur le revenu : Comment le réduire

Inscrivez-vous

SAS SYNTHESE FINANCE

Bâtiment Le Loubérance – 121 rue Jean Dausset – BP 11530 – 84916 AVIGNON cedex 9

☎ : 04.90.31.02.59 - ✉ : contact@synthese-finance.com

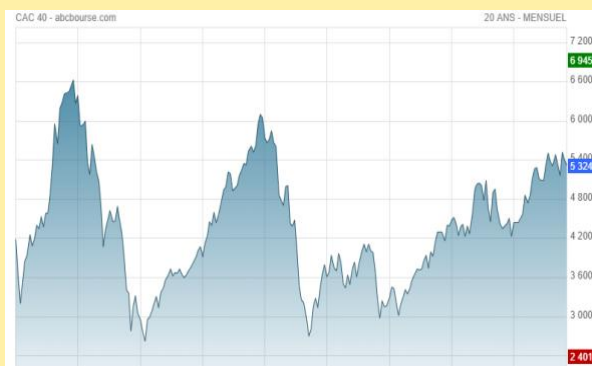
CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Economie – Marchés financiers

Malgré toutes les alertes et les quelques secousses suscitées soit par des annonces de D.Trump soit par des élections italiennes, les marchés continuent de résister. Les marchés américains continuent à progresser, soutenus par une croissance portée par les investissements des entreprises et la consommation des ménages. Dans ce contexte les hausses de taux successives de la FED avec des taux directeurs aujourd'hui à 2 %, des obligations souveraines à 3 % ne semblent avoir eu que peu d'impact alors que le risque était non négligeable de voir les marchés de contracter face à ce resserrement monétaire.



Les intervenants qui ont été alimentés par les banques centrales tablent aujourd'hui sur leur sens des responsabilités pour ne pas casser la machine et la BCE a pris le relai de la FED en annonçant qu'elle ne procéderait pas à des hausses de taux avant le dernier trimestre de 2019. Avec une augmentation du PIB attendue à 2.8 %, une inflation à 2.1 % et un quasi plein emploi, les marchés américains semblent rassurés mais quelques indicateurs seront à surveiller de près tel que le Dow Jones qui vient de casser à la baisse sa moyenne mobile à 200 jours. Pour ajouter un peu de piment et de volatilité si nécessaire, le lancement des indices futurs sur le bitcoin vient donner un nouveau terrain de jeu aux traders...



Dans ce contexte notre CAC 40 apparaît bien raisonnable malgré les annonces prudentes de la BCE qui a revu à la baisse les perspectives de croissance de la Zone Euro à 2.1 % en 2018 et 1.9 % en 2019.

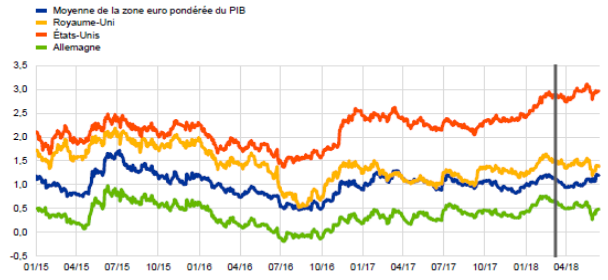
SAS SYNTHESE FINANCE

Bâtiment Le Loubérance – 121 rue Jean Dausset – BP 11530 – 84916 AVIGNON cedex 9

☎ : 04.90.31.02.59 - ✉ : contact@synthese-finance.com - @ : synthese-finance.com

Rendements des obligations souveraines à dix ans

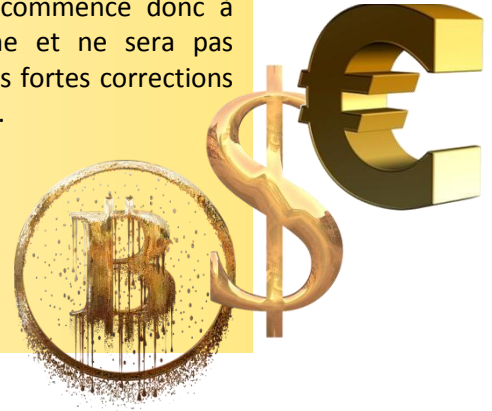
(en pourcentage annuel)



Sources : Thomson Reuters et calculs de la BCE.

Notes : Données quotidiennes. La ligne verticale grise indique le début de la période sous revue (8 mars 2018). La dernière observation se rapporte au 13 juin 2018.

La divergence monétaire entre US et Zone Euro commence donc à poser problème et ne sera pas soutenable sans fortes corrections sur les changes.

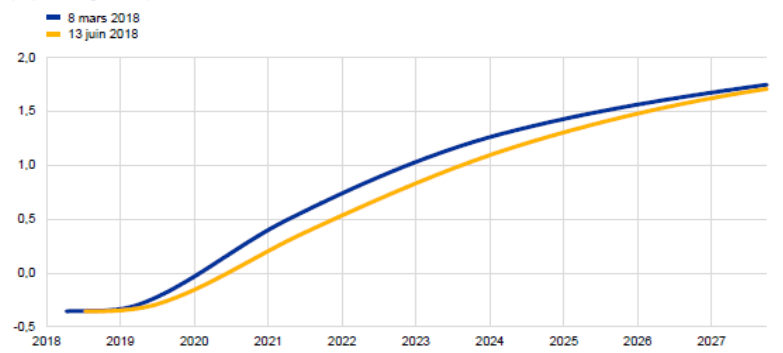


Les entreprises de la Zone Euro devraient dans ce contexte bénéficier de conditions de financement encore très favorables avec des anticipations de taux négatifs jusqu'en 2021.



Taux anticipés de l'Eonia

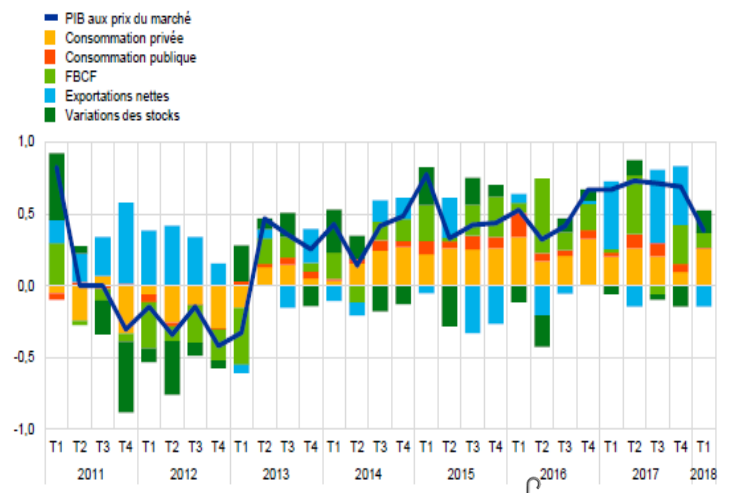
(en pourcentage annuel)



Sources : Thomson Reuters et calculs de la BCE.

PIB en volume de la zone euro et ses composantes

(variations trimestrielles en pourcentage ; contributions trimestrielles en points de pourcentage)



Source : Eurostat.

Note : Les dernières observations se rapportent au premier trimestre 2018.

Dans la Zone Euro dont la croissance est tirée par les exportations et par l'investissement privé, les perspectives restent favorables malgré les risques Italiens et Espagnols. La Grèce, passée par pertes et profits ne semble plus un sujet. Seul le marché de l'emploi n'a pas encore retrouvé un niveau qui permette de considérer que la crise est finie.

SAS SYNTHESE FINANCE

Bâtiment Le Loubérance – 121 rue Jean Dausset – BP 11530 – 84916 AVIGNON cedex 9

☎ : 04.90.31.02.59 - ✉ : contact@synthese-finance.com - @ : synthese-finance.com





LE BITCOIN INVESTISSEMENT QUI PEUT NOUS RENDRE MILLIONNAIRE OU MIROIR AUX ALOUETTES ?

Le Bitcoin monnaie électronique non réglementée, inventée par S. NAKAMATO en 2009, a fait son entrée en Bourse, plus précisément au Chicago Board Options Exchange, le 10 décembre 2017. Bitcoin est la conjonction entre « bit » désignant l'unité binaire et « coin » pièce de monnaie en anglais. Cette monnaie virtuelle également appelée crypto-monnaie a pris de plus en plus d'ampleur au niveau économique et financier focalisant l'attention jusqu'à atteindre en décembre 2017 la barre des 19 750 \$.

Qu'est-ce qui différencie le Bitcoin de notre monnaie actuelle ?

Tout d'abord, le Bitcoin est une monnaie numérique et ne se détient que sur des supports numériques. Elle ne peut être palpable comme nos pièces ou nos billets mais surtout c'est une monnaie totalement décentralisée c'est-à-dire qui n'est émise par aucun intermédiaire officiel. Le détenteur de Bitcoin va se passer d'intermédiaires financiers comme les banques. La transaction se passe donc en direct entre deux individus. Malgré l'absence d'intermédiaires, certains établissements bancaires commencent à accepter les dépôts provenant de crypto-gains. Cette monnaie n'étant pas règlementée elle ne peut par conséquent être utilisée comme moyen de paiement dans toutes les structures.



Son Fonctionnement

Le Bitcoin fonctionne avec un système de blockchain. Cela signifie que toutes les transactions sont référencées, transparentes et sécurisées. Cette blockchain peut être comparée à une base de données qui recense toutes les opérations effectuées depuis son existence. Sa plus grande particularité est sa décentralisation. Chaque utilisateur va disposer d'une partie du serveur et c'est grâce à cette décentralisation que les utilisateurs peuvent eux-mêmes vérifier la validité de la chaîne avant chaque transaction.

Un individu va acheter des Bitcoin contre des euros afin de passer des transactions avec ces Bitcoin pour acquérir toutes sortes de biens. Attention comme précisé ci-dessus les structures acceptant ce mode de paiement sont encore peu nombreuses. Cette crypto-monnaie est aujourd'hui plus utilisée à des fins de spéculation plutôt que dans l'acquisition de biens.



L'évolution de son cours

Depuis son apparition cette crypto-monnaie n'a cessé de prendre de la valeur et plus particulièrement depuis 2012 après la création de la fondation Bitcoin. Son cours s'est envolé et a atteint la barre des 19 750 \$ en décembre 2017. Cette crypto-monnaie connaît une forte volatilité avec un cours pouvant varier de 20 % à la hausse comme à la baisse en quelques jours. Si le Bitcoin est très volatile c'est parce qu'il est l'objet de fortes spéculations. Il faut donc être attentif à ne pas se précipiter dans un tel investissement. D'autant plus que cette crypto-monnaie ne fait partie d'aucun marché réglementé puisqu'il ne dispose d'aucun régulateur. L'AMF et l'ACPR tiennent à mettre en garde tout individu souhaitant investir en Bitcoin en expliquant qu'aucune garantie n'est assurée et la perte en capital peut-être très importante.

Mais face à un tel engouement, le Trésor Public et l'AMF ont annoncé un nouveau projet de loi : la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises)

Ce projet devrait être approuvé par le gouvernement en Septembre 2018. Il permettrait à l'AMF d'encadrer et surveiller les ICO (Initial Coin Offering). L'ICO émet des jetons et repose sur le principe de la blockchain. Elle serait utilisée uniquement pour des levées de fonds.

Du point de vue fiscal

Au niveau fiscal, il est difficile de mettre en place une fiscalité puisque ces produits ne sont pas encore réglementés. Cependant, le Conseil d'Etat a décidé de classer les gains sur bitcoin pour le moment dans la catégorie des plus-values sur biens meubles. Cela signifie que les contribuables seront taxés à 19 % plus les prélèvements sociaux (17,20 %) soit une imposition totale de 36,20 %. Ils pourront bénéficier d'une exonération si la revente n'excède pas 5 000 € mais à condition que les gains soient qualifiés d'occasionnels c'est-à-dire non habituels auquel cas ils seraient considérés comme Bénéfice Industriels et Commerciaux.

Les risques du Bitcoin

Avec la montée de son cours le Bitcoin apparaît comme l'investissement attractif de l'année 2017 mais il faudra noter que comme pour chaque investissement spéculatif il présente des risques importants.

Par ailleurs, depuis début juin les plateformes de crypto-monnaies font face à plusieurs piratages causant la perte de plusieurs millions de dollars. Ce n'est pas la blockchain en elle-même qui est touchée par les piratages mais la plateforme d'échange où sont stockés les Bitcoin. Des pertes pouvant s'élever jusqu'à 40 millions de dollars ont été constatées.

Autre inconvénient, sa volatilité. En ayant presque atteint 20 000 \$ le Bitcoin paraît être un investissement incontournable mais en l'espace de quelques mois son cours a fortement chuté et n'atteint aujourd'hui plus que 7 000 \$ environ.



Bitcoin (USD) Price



Cette forte volatilité doit être prise en considération d'autant plus que si le cours du Bitcoin grimpe si fortement c'est notamment dû à de la spéculation importante plus précisément à ce que l'on appelle du « spoofing » et du « wash trade ».

- Le « Spoofing » est un mécanisme qui consiste à passer une série d'ordres d'achat qui vont par la suite être annulés une fois que la valeur du Bitcoin a augmenté.
- Le « wash trade », repose sur les traders qui vont tromper le marché en stimulant une forte croissance de la demande autour du produit.

La complexité du Bitcoin concernant sa réglementation, sa fiscalité, ses moyens d'utilisation et l'instabilité de son cours nous laisse encore sceptiques quant à l'idée de proposer un tel investissement permettant de faire fructifier considérablement son patrimoine. Avis aux amateurs de sensations fortes...

OPTIMISATION DE LA RÉMUNÉRATION DU CHEF D'ENTREPRISE

Le statut du dirigeant : Impact sur sa rémunération

Le choix du dirigeant en matière de statut juridique de sa société et de l'arbitrage entre salaires et dividendes peut avoir des conséquences importantes sur sa rémunération finale.

A. Choix de la forme juridique de la société

La rémunération du dirigeant dépend de son statut. Le statut dépend de la forme juridique de sa société.

Forme Juridique	SA /SAS	SARL (à l'IS)		Entreprise individuelle et SARL à l'IR
Statut du dirigeant	Président Directeur Général Directeur Associé	Gérant minoritaire	Gérant majoritaire	Artisan – Commerçant Profession libérale Gérant majoritaire
Régime Fiscal	Traitements & Salaires Déduction frais professionnels : 10 %	Article 62 Déduction des frais prof : 10 %		BIC BNC
Régime social	Assimilés salariés Environ 50 % de charges Cotisations au régime général de la SS	TNS Art. 62 Environ 30 % de charges Cotisation au RSI		TNS individuel Environ 30 % de charges

B. Comparatif des cotisations en fonction du statut : Salarié ou TNS

Rémunération nette de **40 000 €**

	Salarié	T.N.S	Ecart
Rém. nette	40 000 €	40 000 €	0 €
Charges cumulées	33 000 €	19 000 €	- 14 000 €
Coût global	73 000 €	59 000 €	- 14 000 €

Rémunération nette de **80 000 €**

	Salarié	T.N.S	Ecart
Rém. nette	80 000 €	80 000 €	0 €
Charges cumulées	65 000 €	30 000 €	- 35 000 €
Coût global	145 000 €	110 000 €	- 35 000 €

C. Comparatif de la protection sociale en fonction du statut

	Assimilé Salarié	T.N.S.
Maladie- Maternité	Oui	Oui
Allocations Familiales	Oui	Oui
Assurance Vieillesse de base et complémentaire	Oui	Oui
Prévoyance	Oui	Oui
Accident du Travail et maladie professionnelle	Oui	Non
Chômage	Non	Non

Exemple cotisation retraite sur une rémunération de 100 000 € annuels

Assimilé salarié : 2 820 € par an.

TNS (Commerçant) : 14 455 € par an.

D. Conclusion sur le statut du dirigeant

Le statut « Assimilé Salarié »

- Meilleure protection du bénéficiaire contre les risques essentiels (hors chômage).
- Meilleure préparation de la retraite.
- Plus coûteux en terme de cotisations.
- Moins d'amplitude pour construire une protection sociale sur-mesure.

Le statut « Travailleur non salarié »

- Moins coûteux en termes de cotisations.
- Ce gain de cotisation peut permettre de constituer des compléments de protection (prévoyance, retraite).
- Protection sociale plus flexible, elle peut se faire à la carte.
- Facilité de trésorerie grâce aux cotisations forfaitaires les deux premières années d'activité.

Salaires vs Dividendes

A. Fiscalité des salaires et dividendes

Fiscalité des salaires		Fiscalité des dividendes
SALAIRE	DIVIDENDES IR	DIVIDENDES FLAT TAX
Les salaires sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu	Les dividendes sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux (17.20%)	Les dividendes sont imposés au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30 % : • 12.80 % au titre de l'IR • 17.20 % au titre du prélèvements à la source
Un abattement de 10 % est appliqué pour les professionnels.	Un abattement de 40 % est appliqué avant toute taxation pour éviter la double taxation (soumis à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu).	
	Les dividendes permettent de bénéficier de la CSG en N+1 (6.8%) sur le montant distribué	

Exemple :

Une société dégage un bénéfice de 100 000 € (avant rémunération du dirigeant). Le dirigeant est marié et sans enfant, son conjoint n'a pas de revenus. Sa tranche marginale d'imposition est donc de 30 %.

Est-il plus avantageux de percevoir cette somme sous forme de dividendes ou de salaires ?

	Salaires	Dividendes IR	Dividendes PFU
Salaire brut / Montant distribuable	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Revenu disponible	48 114 €	61 572 €	53 869 €

B. Salaires et dividendes : le côté « Social »

Contrairement au salaire, le dividende n'offre aucune protection sociale.

Pour rappel :

Maladie-Maternité / Allocations familiales / Assurance-vieillesse de base et complémentaire / Prévoyance / Accident du travail et maladie professionnelle (en fonction du statut).

Néanmoins, il convient de rappeler que la protection sociale peut être constituée grâce aux revenus supplémentaires que génèrent les dividendes.

C. Conclusion sur la comparaison entre salaires et dividendes

En matière fiscale, les dividendes sont imbattables.

Inversement, en matière sociale, les salaires sont imbattables.

Au niveau de l'entreprise, les salaires sont déductibles au contraire des dividendes. Par conséquent, le dirigeant paye moins d'impôt en percevant des dividendes mais la société en paye plus.

Néanmoins, pour les sociétés dont le bénéfice est inférieur à 38 120 €, le versement des dividendes profite du taux réduit d'IS (15%).

Autre élément à prendre en compte : L'impact sur la rentabilité d'exploitation de l'entreprise, notamment lorsqu'on envisage une vente.

Conseil : La meilleure solution est de tirer avantage des deux systèmes en percevant à la fois des salaires et des dividendes.

Se rémunérer selon ces deux modes, selon un dosage qui vous est propre est source d'optimisation à la fois pour vous et votre société.

Nous sommes à votre disposition pour effectuer les simulations qui vous permettrons de choisir.

Leviers d'optimisation de la rémunération

A. Frais professionnels

Indemnités kilométriques :

Pour les mandataires sociaux, les indemnités représentatives de frais professionnels sont exclues de l'assiette des cotisations de sécurité sociale sur la base des dépenses réellement engagées et justifiées.

Il convient d'utiliser les barèmes kilométriques publiés par l'administration fiscale.

Il n'y a donc pas de charges afférentes au remboursement des frais professionnels.

Autres frais :

Tous les autres frais engagés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions par un dirigeant de société peuvent être remboursés au réel (restauration, hébergement, déplacements professionnels...).

B. Epargne salariale

Epargne salariale : Qu'est-ce que c'est ?



L' Intéressement

La prime d'intéressement est versée si les conditions fixées par l'accord sont remplies (Ex : Objectif de résultat, performance, qualitatif, quantitatif).

L'accord fixe la formule de calcul de l'enveloppe d'intéressement (Ex: 5 % du résultat net).

L'accord définit une clé de répartition : Uniforme, proportionnelle au salaire ou proportionnelle à la durée de présence.

Plafonds maximum de la prime d'intéressement :

- Collectif : 20 % des salaires bruts.
- Individuel : 50 % du PASS soit 19 866 € (en 2018).

L'intéressement est déductible du résultat de l'exercice de l'année N

La Participation

La prime de participation garantit la redistribution d'une partie des bénéfices de l'entreprise. Elle est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés.

Il existe une formule de calcul de la « réserve spéciale de participation ».

L'accord définit une clé de répartition uniforme, proportionnelle au salaire et/ou proportionnelle à la durée de présence.

- Plafond individuel max de la prime de participation : $\frac{3}{4}$ du PASS soit 29 799 € en 2018
- Plafond global max : $\frac{1}{2}$ BNC

La prime est partagée jusqu'à ce que les bénéficiaires atteignent le plafond individuel maximum. S'il y a un reliquat, il est mis en réserve pour l'année N+1.

Le chef d'entreprise peut en bénéficier sous conditions.

L' Abondement

Accompagnement de l'entreprise à l'effort d'épargne du bénéficiaire. Le taux de l'abondement est fixé entre 0 % et 300 % du versement effectué par le bénéficiaire.

Condition pour que le dirigeant en profite :

- Avoir au moins un salarié (qui peut être le conjoint).
- Avoir moins de 250 salariés.

Plafond maximum d'abondement :

- 8 % du PASS pour le PEE (soit 3 178 € en 2018).
- 16 % du PASS pour le PERCO (soit 6 357 € en 2018).

Les supports de l'Épargne salariale

Le Plan Epargne Entreprise (PEE)

- Système de constitution d'une épargne dont la perception sera différée. Il est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés.
- Epargne bloquée pendant 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé).
- Versement volontaire maximum par an : 25% de la rémunération annuelle brute.

Le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

- Système de constitution d'une épargne pour la retraite.
- Epargne bloquée jusqu'au départ à la retraite (sauf déblocage anticipé).
- Versement volontaire maximum par an : 25% de la rémunération annuelle brute.

Epargne salariale – Ce qu'il faut retenir

La participation prime aux résultats	L'intéressement prime à la performance	L'abondement prime à l'épargne
Partage du résultat de l'entreprise Obligatoire si + de 50 salariés	Contribue à améliorer l'efficacité de l'entreprise par réalisation d'objectifs communs	Complète les versements volontaires des épargnants, jusqu'à 300 %, dans la limite de :
• Prime exonérée d'IR si épargnée dans un Plan • Plafond global : ½ BNC • Plafond individuel : ¼ du PASS soit 29 799 € en 2018	• Prime exonérée d'IR si épargnée dans un Plan • Plafond global : 20 % de la rémunération brute globale • Plafond individuel : ½ PASS soit 19 866 € en 2018	• PEE : 8 % du PASS par an et par bénéficiaire, soit 3 178 € en 2018 • PERCO : 16 % du PASS par an et par bénéficiaire, soit 6 357 € en 2018

Dans le meilleur des mondes, il est possible de percevoir 56 022 € avec des charges sociales réduites (juste le forfait social 20% et PS 9,7%) et en franchise d'impôt sur le revenu et de plus-values (à la sortie).

C. Retraite complémentaire

Les contrats Madelin

Il existe plusieurs types de contrats Madelin permettant de compléter la protection obligatoire du T.N.S pour :

- La Retraite ;
- La prévoyance (arrêt de travail, invalidité, décès) ;
- La santé.

Les cotisations sont fiscalement déductibles du revenu professionnel imposable du T.N.S dans la limite d'un certain plafond.

- Un plafond commun aux cotisations prévoyance et santé (9 130 € maximum) ;
- Un plafond pour la retraite (70 374 € maximum).

Ainsi, ces cotisations étant déductibles fiscalement, une partie est financée par une économie d'impôt.

Exemple :

Un T.N.S avec une TMI à 30%. Cotisation Madelin retraite pour 10 000 €. Coût réel de la cotisation retraite : 7 000 € car 3 000 € d'impôts économisés.



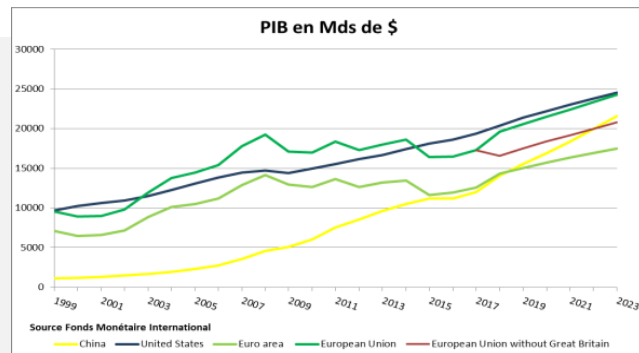
Pour une étude sur les différentes possibilités existantes concernant votre entreprise et leur optimisation nous sommes à votre disposition.



LES GRAPHIQUES DU MOIS

Le Monde change, la Chine progresse inexorablement.

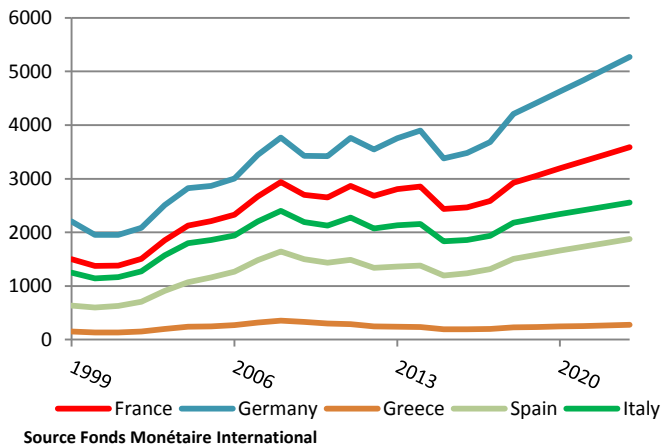
La Chine rattrape la Zone Euro en 2018 et l'Union Européenne en 2023 en termes de PIB. Le Brexit remet les Etats-Unis en tête face à l'Union Européenne. En 20 ans le PIB de la Chine aura été multiplié par 15 ! Elle est désormais sur un schéma de croissance équilibrée moins dépendante de l'extérieur et va devenir un véritable moteur de la croissance mondiale avec les avantages et les risques que cela comporte...



En Europe l'Allemagne creuse l'écart

Economie largement dominante de la zone Euro et de l'Union Européenne l'Allemagne fait figure de locomotive incontournable. En 20 ans l'écart entre la France et l'Allemagne se sera fortement creusé. La Grèce fait du sur-place et ne pourra en aucun cas rembourser sa dette. L'Italie perd du terrain et les prévisions des économistes sont affectées par les interrogations sur la capacité du nouveau gouvernement à mettre en œuvre sa politique. Le choix de l'Allemagne en termes d'immigration déstabilise la coalition mais peut donner un nouveau coup de fouet à sa croissance. Les rythmes de croissance apparaissent très différents au sein d'une zone monétaire fragilisée mais la France devrait enfin retrouver son PIB d'avant la crise après 10 ans de stagnation.

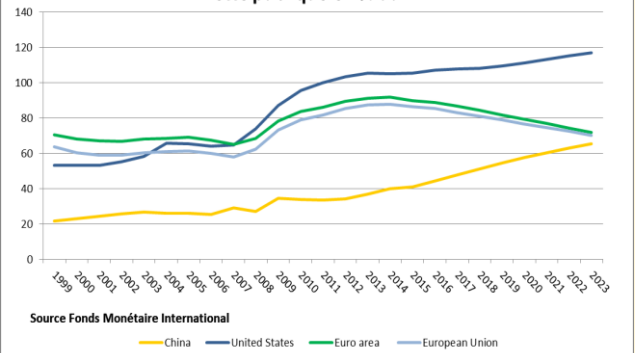
PIB en Mds de \$



La première économie du monde est aussi la plus endettée : un schéma difficile à gérer mais qui a alimenté la croissance mondiale.

La crise de 2008 a fortement impacté les dettes des Etats. Les pays de la Zone Euro ont globalement fait des efforts remarquables mais avec de fortes distorsions entre ses membres. Mais c'est surtout la dette américaine qui pose question. A 120 % du PIB elle rend les Etats-Unis très dépendants de leurs bailleurs de fonds, Chine en tête. La Chine se normalise en termes d'endettement public mais avec en contre-partie une population développant une forte propension à épargner.

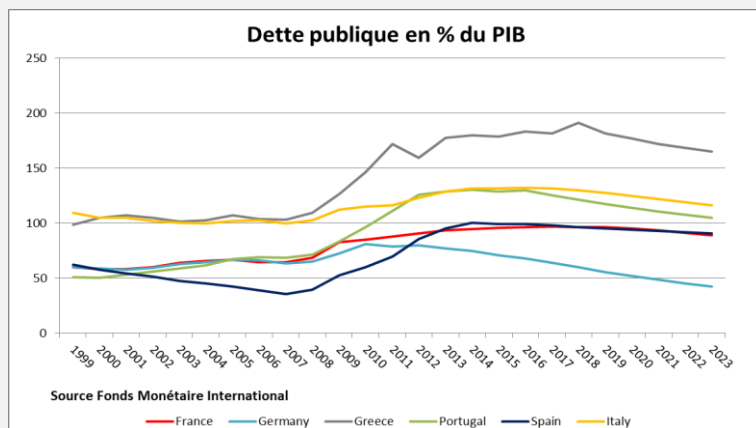
Dettes publiques en % du PIB



Au sein de la zone Euro, l'Allemagne cultive sa différence..

L' Allemagne a fait beaucoup (trop ?) d'efforts pour réduire le poids de sa dette. La France et l'Espagne doivent encore faire des efforts sans casser la croissance. C'est à la BCE qu'il revient de maintenir cette croissance encore fragile en alimentant l'économie par des flots de monnaie qu'elle a décidé de stabiliser.

Cette politique de « quantitative easing » a certes permis à l'économie européenne de continuer à progresser mais elle a également contribué à créer une bulle financière dont l'écèlement interviendra tôt ou tard.



Si Donald Trump voit ce graphique il va encore tweeter



La cigale américaine qui vit au-dessus de ses moyens a décidé de faire payer la fourmi européenne à coup de taxes supplémentaires. Certes les échanges entre les deux continents sont déséquilibrés mais il faut regarder plus loin que les simples échanges commerciaux. L'économie américaine s'est mondialisée et les firmes se sont largement délocalisées. Vouloir aujourd'hui rééquilibrer la balance des paiements à coup de taxes à l'importation est économiquement simpliste mais électoralement efficace.

